

**MAIRIE DE RONGÈRES**

03150

**Procès-verbal du Conseil municipal du 24 mai 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 24 mai, à 20 h, le Conseil Municipal de la Commune de RONGÈRES, légalement convoqué le 17 mai 2024 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Hervé POIGNÉ, 1<sup>er</sup> Adjoint.

**Étaient présents** : Julie CAVEAU, Lionel CHIGNOL, Chantal DESSERT, Sonia FAYET, Philippe GENIN, Cyrielle JOUANNEAU, Frédérique LEROUX, Michel MAITRE, Olivier PISSOCHET, Hervé POIGNÉ, Laurent POURRET,

**Était(ent) absent(es) excusé(es)** : Anna BONET, Nathalie GADET-AUROUX, Christophe MINET, Dominique VERDIER,

**Pouvoir(s) donné(s)** à Michel MAITRE par Christophe MINET, à Julie CAVEAU par Dominique VERDIER,

Le Conseil Municipal désigne Laurent POURRET secrétaire de séance et Mme AUROY Michelle, secrétaire auxiliaire

Quorum :        atteint

Séance avec public :    non

**ORDRE DU JOUR**

Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 5 avril 2024

**13 Voix POUR, 0 Voix CONTRE, 0 Abstention(s)**

**1) Définition des zones d'accélération de la construction d'énergies renouvelables (EnR)**

Dans le cadre du schéma des zones d'accélération des énergies renouvelables instituées par la loi « ENR » du 10 mars 2023, les communes devaient transmettre leurs zones à la Préfecture. Ayant eu très peu de retours, la Préfecture a relancé les communautés de communes pour obtenir les informations.

Pour répondre rapidement à cette demande et établir une cartographie, la communauté de communes nous demande de transmettre les zones dégradées de notre commune (carrières, friches...) sur lesquelles pourraient être identifiées des projets type photovoltaïque, éolien, hydroélectricité, méthanisation ...

Il est rappelé qu'une zone d'accélération est :

- Une volonté politique locale
- Une zone concertée
- Une zone dans laquelle une analyse des enjeux a déjà été initiée et le développement de projet est facilité
- Une contribution à l'ambition énergétique de la France

.../...



**MAIRIE DE RONGÈRES**

03150

Les zones doivent être définies par une délibération communale qui sera transmise à la Préfecture et à la Communauté de communes.

Monsieur Hervé POIGNÉ explique au Conseil Municipal que La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'EnR a créé les zones d'accélération des énergies renouvelables (art. L. 141-5-3 du code de l'énergie). L'objectif est de mieux répartir les projets sur le territoire et d'éviter les risques de contentieux en associant les communes à la définition de zones où elles souhaitent voir prioritairement les projets d'EnR s'implanter.

Ces zones sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installations de production d'énergies renouvelables : éolien terrestre, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité, géothermie. Une fois définies, elles peuvent devenir opposables après inscription dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU/PLUi, carte communale...) via la procédure de modification simplifiée.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

par 13 voix **POUR**, 0 voix **CONTRE** et 0 **Abstention(s)**

- **DÉCIDE** de ne définir aucune zone d'accélération des énergies renouvelables sur la commune de Rongères.
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour transmettre tout documents idoines à la Préfecture et à la communauté de communes.

## **2) Modification du règlement du cimetière**

Monsieur Hervé POIGNÉ, 1<sup>er</sup> Adjoint rappelle au Conseil Municipal que lors du conseil du 27 juillet 2023, un règlement intérieur du cimetière communal avait été adopté (délibération 2023-22).

Il s'avère que des modifications sont nécessaires au vu des nouvelles réglementations des cimetières, notamment en ce qui concernant la gratuité de l'épandage des cendres.

Les modifications suivantes sont proposées :

### **Titre 7 :**

#### **Article 32 - Epandage des cendres -**

La dispersion des cendres est gratuite et autorisée préalablement par la commune.

L'épandage des cendres devra être effectué par les entreprises habilitées dans la partie du cimetière dénommé « Jardin du souvenir », qui est réservé à cet usage exclusif ; tout autre dépôt superficiel y est interdit. Un registre des défunts concernés est tenu au service de l'Etat Civil de la mairie.

.../...



**MAIRIE DE RONGÈRES**

03150

**Titre 8 :**

**Article 33 - La Colonne de mémoire au Jardin du Souvenir -**

Conformément à l'article L 2223-2 du CGCT, il est installé dans le jardin du souvenir une colonne permettant l'identification des personnes dont les cendres ont été dispersées.

Un registre nominatif est tenu en Mairie pour l'enregistrement de chaque dispersion.

Les plaques mentionnant le nom et prénom(s) du défunt, ainsi que les années de naissance et de décès pourra, si la famille le souhaite, être, posée par les services techniques municipaux. Ces plaques facultatives devront, pour des raisons esthétiques être conformes aux prescriptions.

Le conseil municipal par :

13 voix **POUR**, 0 voix **CONTRE** et 0 **Abstention(s)**

**VALIDE** les modifications dans le règlement du cimetière communal.

**MANDATE** Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DÉFINI** la date d'entrée en vigueur du nouveau règlement au 1<sup>er</sup> juin 2024

**3) Location des anciens ateliers municipaux**

Monsieur Michel MAITRE, rappelle que par délibération 2023-24 du 27 juillet 2023, le conseil municipal a donné un avis favorable à la mise en vente des anciens ateliers municipaux implantés rue Paul Michalet à Rongères dans le cadre d'une offre proposée par la SCI ARNON Thierry. Ce projet toujours d'actualité, est reporté de quelques mois dans l'attente du règlement des affaires personnelles de Monsieur ARNON.

Après consultation de l'intéressé, et afin de donner une destination aux locaux provisoirement vacants, il est proposé de louer l'emprise à Madame BIDON épouse LORIEUX Raymonde demeurant 3 place de l'église à Rongères, par un bail dérogatoire de courte durée et d'un loyer fixé à 150 Euros par mois.

Les locaux sont utilisés pour du stockage de produits non dangereux, sans activité commerciale.

La date de prise à bail est proposée au 1<sup>er</sup> juin.

.../...



**MAIRIE DE RONGÈRES**

03150

Le conseil municipal par :

13 voix **POUR**, 0 voix **CONTRE** et 0 **Abstention(s)**

**ACCEPTE** la mise en location des anciens ateliers municipaux à Madame BIDON épouse LORIEUX Raymonde, pour un loyer fixé à 150 Euros par mois.

**MANDATE** Monsieur le Maire pour rédiger tout document idoine.

**Questions diverses**

✓ **Adressage**

Les travaux nécessaires pour finaliser l'adressage de la commune de Rongères sont en cours. Laurent POURRET dresse un état des lieux : le bourg, le hameau du Péroux et Les cailloux ont déjà des numérotations ; les numérotations ont été faites pour les lieux-dits.

✓ **Visites Unité de Valorisation Énergétique**

Des visites guidées et gratuites de l'Unité de Valorisation Énergétique sont proposées aux élus et agents en juillet et septembre. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire.

✓ **Dispositif départemental 350 000 arbres.**

Le dispositif et les conditions de subventionnement sont présentés par Lionel CHIGNOL qui propose de créer un groupe de travail composé de Lionel CHIGNOL, Philippe GENIN, Stéphane BUISSON (Agent communal), Laurent POURRET.

✓ **Point sur le devenir des écoles.**

Chantal DESSERT, adjointe présente les travaux effectués avec la commune de Montoldre. La situation sera débattue au conseil d'école du 18 juin et fera l'objet d'un prochain conseil municipal.

**MAIRIE DE RONGÈRES**

03150

- ✓ Rappels concernant la tenue du bureau de vote et procurations.

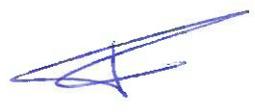
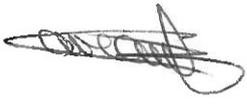
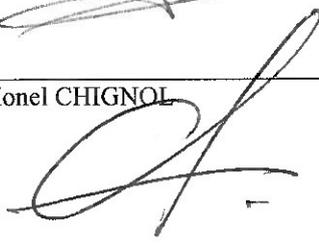
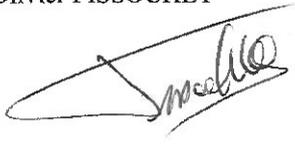
**ÉLECTIONS EUROPÉENNES – 9 JUIN 2024****Bureau :****Président :** Hervé POIGNÉ**Suppléants :** Laurent POURRET /  
Cyrielle JOUANNEAU**1er assesseur :** Philippe GENIN**Suppléant :** Maire**2e assesseur :** Dominique VERDIER**Suppléant :** Sonia FAYET**Secrétaire :** Chantal DESSERT**Suppléant :** Olivier PISSOCHET**Planning de tenue du bureau de vote pour le 9 JUIN 2024:**

	<u>Elu n°1</u>	<u>Elu n°2</u>	<u>Elu n°3</u>
8 h - 10 h 30	Hervé POIGNÉ	Lionel CHIGNOL	Sonia FAYET
10 h 30 - 13 h	Cyrielle JOUANNEAU	Julie CAVEAU	Frédérique LEROUX
13 h - 16 h 00	Laurent POURRET	Michel MAITRE	Philippe GENIN
16 h 00 - 18 h	Chantal DESSERT	Dominique VERDIER	Maire
Dépouillement	Maire - Dominique VERDIER, Laurent POURRET, Olivier PISSOCHET, Philippe GENIN, Cyrielle JOUANNEAU Secrétaire : Chantal DESSERT		

**MAIRIE DE RONGÈRES**

03150

*Fin de séance : 21 heures 46*

Christophe MINET, Maire  <i>Absent excusé Pouvoir donné à Michel MAITRE</i>	Hervé POIGNE, 1 <sup>er</sup> adjoint  	Michel MAITRE, 2 <sup>e</sup> adjoint  
Laurent POURRET, 3 <sup>e</sup> adjoint  	Chantal DESSERT, 4 <sup>e</sup> adjointe  	Dominique VERDIER  <i>Absent excusé Pouvoir donné à Julie CAVEAU</i>
Philippe GENIN  	Julie CAVEAU  	Sonia FAYET  
Cyrielle JOUANNEAU  	Anna BONET  <i>Absente</i>	Nathalie GADET-AUROUX  <i>Absente</i>
Lionel CHIGNOL  	Olivier PISSOCHET  	Frédérique LEROUX  